

# REGLEMENT COMPETITION ESCALADE UGSEL

## DU MERCREDI 28 MARS 2018

### ARTICLE 1

Le championnat consiste en une épreuve de difficulté. Elle se déroule de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> partie, épreuve de difficulté
- 2<sup>ème</sup> partie, une finale EN CAS D'EXAQUEO pour départager 2 cordées de la même catégorie ayant cumulé le même nombre de points lors de la première partie.

### ARTICLE 2

- Chaque grimpeur grimpe en moulinette (Pour les BFG) ou en tête (Pour les MFG, CFG et JFG) trois voies de difficultés croissantes dans le circuit correspondant à sa catégorie.
- Chaque voie doit être réalisée dans un temps limité : 5min. Ce temps correspond au temps maximal disponible pour chaque grimpeur à réaliser chaque voie.
- Une minute sépare deux grimpeurs d'une même cordée. Ce temps servira au désencordement du grimpeur et à l'encordement du prochain grimpeur.
- Les cordées enchaîneront leurs trois voies avec 10min de récupération entre chaque (temps de grimpe de la précédente cordée).
- L'ordre de passage du départ est tiré au sort
- Les cordées s'assurent entre elles
- Les grimpeurs remplissent également le rôle de juge, de chronométreur et de contre assureur.
- Chaque cordée dispose d'une feuille de circulation qu'il remettra à son juge. Celui-ci il notera les points obtenus par les deux grimpeurs dans la voie.
- Les points obtenus correspondent à la dernière prise tenue (contrôlée) avec **un maximum** de 10 points pour la voie la plus facile, 20 points pour la voie de difficulté moyenne, 30 points pour la voie la plus difficile.
- Les grimpeurs ne sont autorisés à commencer la voie qu'après vérification d'un adulte responsable de secteur

### ARTICLE 3

Le grimpeur devra arrêter la voie dans les cas suivants :

- S'il chute dès lors que les 2 pieds ont décollé du sol.
- S'il s'assoit dans son baudrier.
- S'il se tient à une dégaine ou à la corde.
- S'il utilise un des points d'ancrage du mur (plaquette) en prise de main ou de pieds.
- S'il utilise en pieds ou en main une prise ne faisant pas partie de la voie.

- S'il dépasse le temps limite.
- S'il utilise les interdits.

#### **ARTICLE 4**

Eléments de sécurité :

- L'assurage du grimpeur par tout système autobloquant ou à freinage assisté est interdit.
- L'encordement devra se faire avec un double nœud de huit + un nœud d'arrêt (double pêcheur)
- Chaque concurrent doit connaître la mise en place et l'utilisation du système d'assurage qu'il utilise .
- Lors de la montée la réalisation des 5 temps d'assurage est OBLIGATOIRE.
- Lors de la descente, le concurrent devra réaliser exactement les mouvements en accord avec une descente progressive et sans lâché de corde.
- En cas de manquement à l'un des précédents points cités, la sanction pourra aller du simple avertissement jusqu'à la disqualification du concurrent.

#### **ARTICLE 5**

Décompte des points :

- Le décompte des points s'effectue en fonction de la dernière prise tenue (contrôlée) sur chacune des voies sachant que le maximum de points que chaque grimpeur peut obtenir, s'il termine la voie, dépend de la difficulté de la voie.

Voie 1 (facile) : maximum 10 points

Voie2 (moyenne) : maximum 20 points

Voie 3 (difficile) : maximum 30 points

- La voie est considérée comme terminée lorsque la dernière prise de la voie est contrôlée (tenue 3 secondes)
- Sur chacune des voies, des prises intermédiaires sont préalablement définies et permettent aux concurrents de marquer des points si ces dernières sont contrôlées même si la voie n'est pas finie.
- Le classement final se fera en fonction des points marqués par la cordée en additionnant les points marqués sur les trois voies.
- Un classement sera effectué pour les cordés mixtes et un autre pour les cordées non mixtes (sans distinction entre les filles et les garçons).

# **REGLEMENT SIMPLIFIE ESCALADE UGSEL**

## **DU MERCREDI 28 MARS 2018**

### **1- LA COMPETITION**

- 3 VOIES A GRIMPER DANS L'ORDRE DE DIFFICULTE CROISSANTE
  - Voie 1 sur 10 points
  - Voie 2 sur 20 points
  - Voie 3 sur 30 points
- EN FONCTION DE LA DERNIERE PRISE CONTRÔLEE DES POINTS SONT ATTRIBUES A CHAQUE GRIMPEUR MÊME SI LA VOIE N'EST PAS TERMINEE.
- 5 MIN MAXIMUM PAR VOIE, PAR GRIMPEUR
- LA VOIE EST COMMENCEE DES QUE LE DEUXIEME PIED DECOLLE DU SOL
- LE CLASSEMENT SE FERA EN FONCTION DES POINTS ADDITIONNES SUR CHACUNE DES VOIES
- LE CLASSEMENT SE FERA PAR SEXE ET PAR CATEGORIE
- CHAQUE CONCURRENT SERA A TOUR DE RÔLE GRIMPEUR, ASSUREUR ET JUGE. L'ASSUREUR DEVIENT GRIMPEUR, LE JUGE DEVIENT ASSUREUR ET LE GRIMPEUR DEVIENT JUGE.

### **2- LA SECURITE**

- LE DOUBLE NŒUD DE HUIT EST OBLIGATOIRE.
- CHACUN GRIMPEUR DOIT SAVOIR INSTALLER ET UTILISER SON SYSTEME D'ASSURAGE DANS LE RESPECT DES 5 TEMPS D'ASSURAGE. UNE MAIN TOUJOURS A LA CUISSE EN CAS DE CHUTE
- LA DESCENTE DES GRIMPEURS DOIT ÊTRE PROGRESSIVE (CORDE NON LACHEE, NON GLISSEE).
- EN CAS DE MANQUEMENT REPETE A L'UN DES POINTS DE SECURITE PRECEDEMMENT CITE, LE GRIMPEUR PEUT ÊTRE DISQUALIFIE.

### **3- LES INTERDITS**

- PRENDRE UNE DEGAINE OU LA CORDE
- UTILISER UNE PLAQUETTE EN PIED OU EN MAIN.
- UTILISER UNE PRISE INTERDITE.
- SORTIR DE LA VOIE